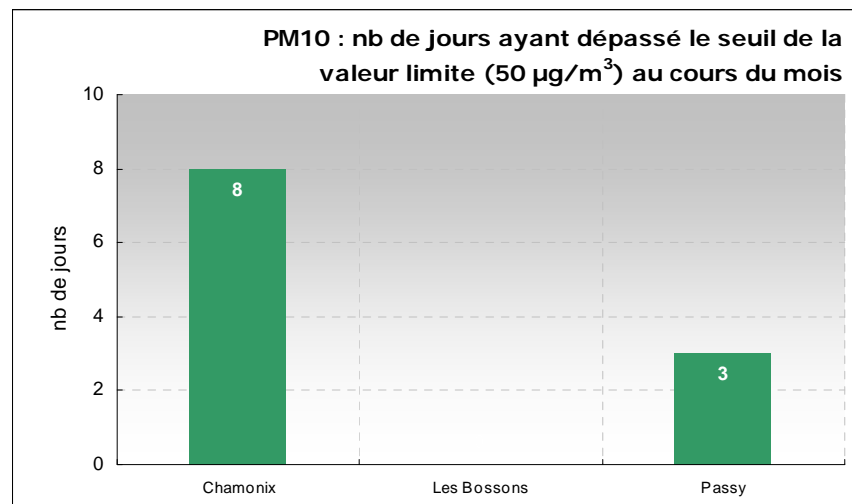
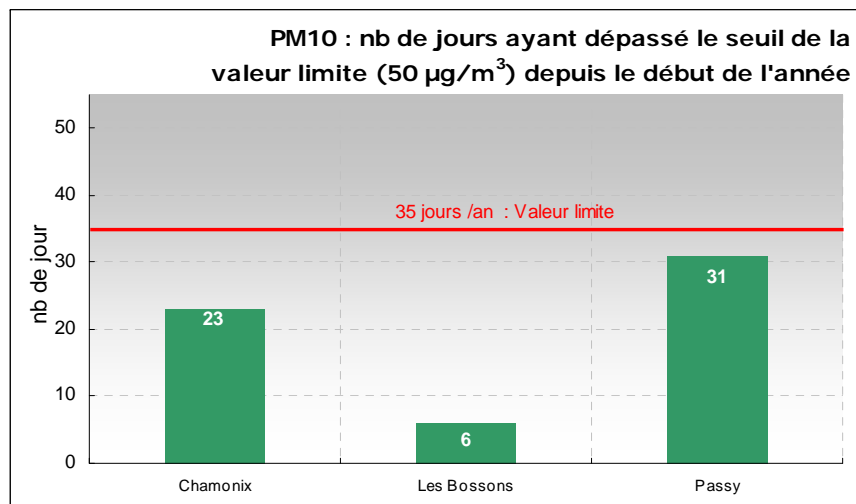
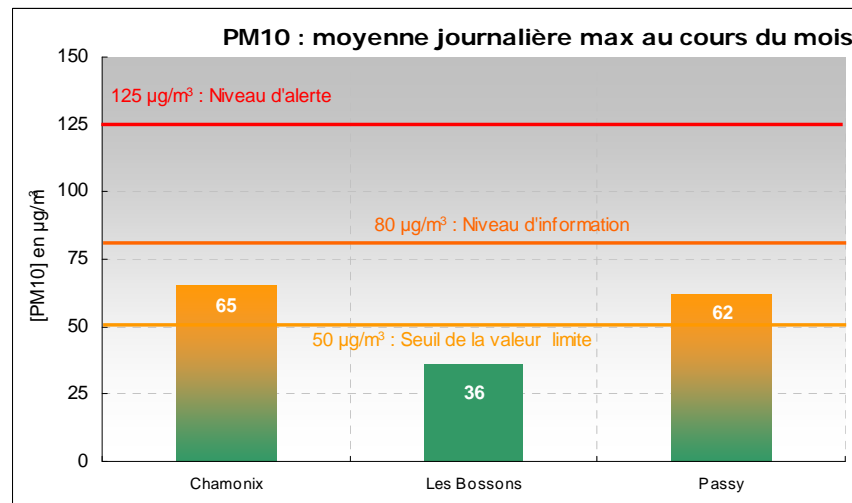
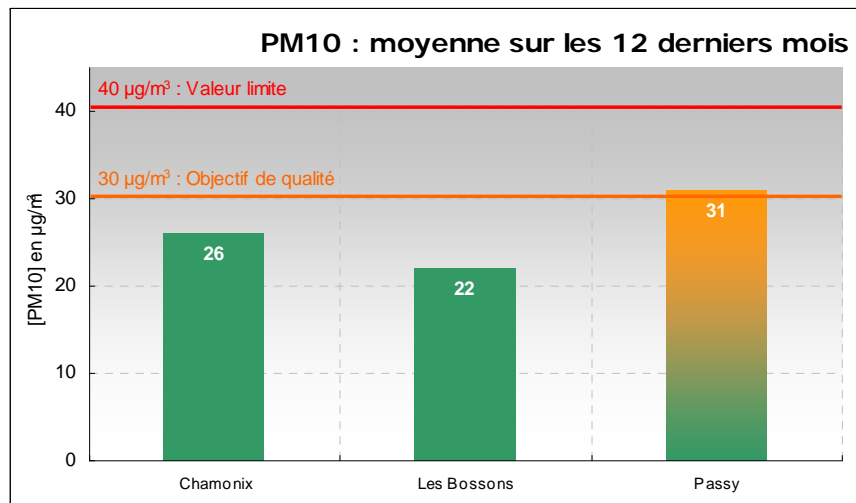




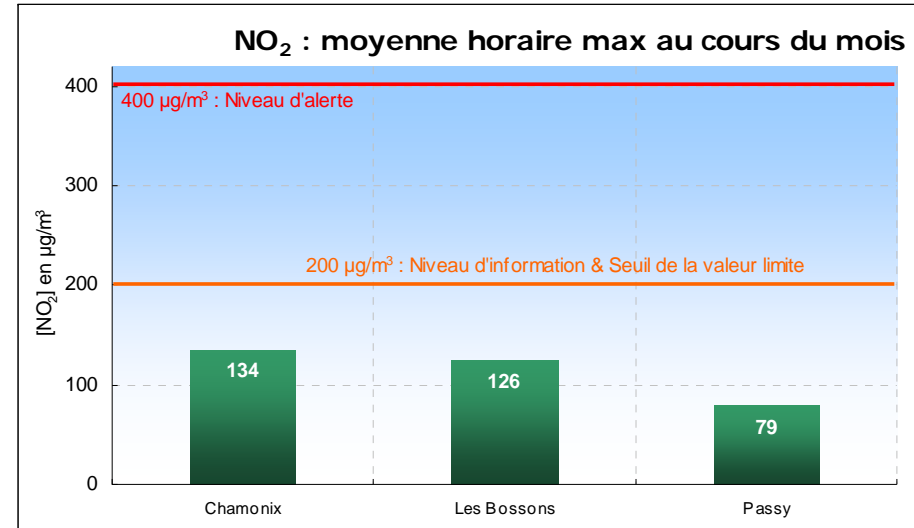
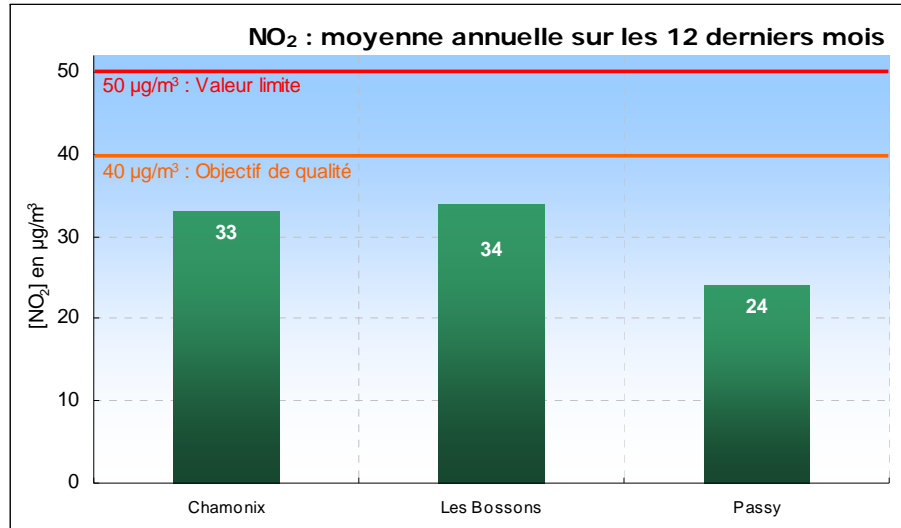
Bilan mensuel de la qualité de l'air En Pays du Mont-Blanc

mars 2009

Poussières en suspension (PM10)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Commentaire

Au cours du mois de mars, les concentrations relevées sur les 3 stations de mesures de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc n'ont pas dépassé le niveau d'information et de recommandations que ce soit pour le dioxyde d'azote ou les poussières en suspension.

Si les concentrations maximales relevées en NO₂ sont restées à des niveaux raisonnables, la concentration moyenne sur l'ensemble des 3 stations a légèrement augmenté relevant d'un microgramme par mètre cube les moyennes annuelles sur les 12 derniers mois à Passy, Chamonix et aux Bossons. Pour ce polluant les 3 stations respectent encore l'objectif de qualité fixé à 40 µg/m³.

Pour les PM10, la situation est analogue au NO₂ : les concentrations maximales relevées sont raisonnables mais le niveau moyen augmente légèrement d'un microgramme par mètre cube sur les 3 stations en Pays du Mont-Blanc. La station de Passy confirme ainsi son dépassement de l'objectif de qualité sur les 12 derniers mois avec 31 µg/m³. Les Bossons et Chamonix respectent l'objectif de qualité en moyenne annuelle sur les 12 derniers mois pour ce polluant.

La station de mesures des Bossons n'a pas dépassé une seule journée le seuil de la valeur limite pour les PM10, celle de Passy a dépassé 3 journées et celle de Chamonix enregistre 8 journées supplémentaires de dépassement. Ainsi, la station de Passy se rapproche rapidement d'un non respect de la valeur limite avec 31 dépassements effectifs depuis le début de l'année (la valeur limite est fixée à 35 jours de dépassements par an).